

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
23 Juillet 2014 à 19h00 à la mairie
Salle du Conseil Municipal

Présents : MM SÉGNERÉ, VERGÈS, DAUTAN, MARTIN, DEJARDIN, LASSERRE, OLALLA, PUJO, ROUILLON, TILHAC.

Absents ont donné procuration : Mme LARBRE à M. SÉGNERÉ, Mme ESQUIRO à M. DAUTAN, Mme FERRATO à M. MARTIN, M. SÉAS à M. OLALLA.

Absents excusés : Mme JOLY-MARTINS.

Secrétaire de séance : M. Louis MARTIN.

➔ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 05 Juin 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

et Réforme des collectivités territoriales :

Selon la proposition de réforme, le nombre de régions françaises passerait à 13. La région Midi-Pyrénées serait rattachée à celle du Languedoc-Roussillon.

De nouvelles suggestions vont être émises : entre autres, l'identité géographique, en constituant une grande région Pyrénées (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc).

Les conseillers généraux pourraient être rattachés au préfet. La mission des futurs conseils généraux seraient de transférer leurs compétences et leurs personnels soit aux régions, soit aux intercommunalités (minimum 20 000 habitants).

Les prochaines échéances électorales sont fixées à l'automne 2015 (élections régionales et cantonales).

La communauté de communes Gespe Adour Alaric étant loin du seuil, des 20 000 habitants, des choix stratégiques devront être pris dans les mois à venir.

Un suivi de cette réforme sera fait à chaque conseil municipal. Monsieur le Maire rappelle qu'aucune décision ne sera prise sans concertation avec les conseillers municipaux.

et Aménagement place des Ormeaux :

Un premier contact a été pris avec une entreprise locale. Dans un premier temps, elle définira des pistes d'aménagement. Le projet (parking et agrément) sera présenté lors du prochain conseil municipal. La place des Ormeaux a pour vocation à devenir une place d'échanges/de proximité/de lieu de vie. Un conseiller municipal rappelle l'attention toute particulière qui devra être portée sur le nombre limité de places de stationnement.

Cette opération fera partie de l'enveloppe « tous travaux d'embellissement du village » (aménagement cour nord de la mairie, portail, abri de touche foot) d'un montant hors taxes de 52 663 € pour laquelle une subvention a été allouée au titre du FAR 2014. Mandatement des factures sur 2 exercices comptables.

et Compte rendu de la commission sécurité, mise aux normes des bâtiments communaux :

Louis MARTIN a réuni pour la 1^{ère} fois la commission sécurité, fin juin 2014.

****Bornes incendies : L'entreprise Veolia Eau a fourni un devis pour l'ensemble du parc. Un accord a été donné pour la réparation des bornes endommagées. L'opération interviendra sur 2 exercices comptables pour un montant avoisinant 6000 €.

Deux devis supplémentaires seront demandés l'un pour la rue des Pyrénées et l'autre, pour un déplacement.

****Salle polyvalente : la société Veritas a établi son rapport de vérification périodique. Un seul défaut majeur a retenu leur attention : la batterie de l'éclairage de secours : la société Eiffage a émis un devis de réparation de 700 €.

Il tient à préciser que les frais d'entretien de la salle sont minimales.

Comme indiqué dans des précédents conseils municipaux, le carrelage de la salle est glissant et, décollé par endroit. Il en résulte 2 problèmes distincts : l'un sur la pose et l'autre sur la qualité du matériel posé. Il est précisé que la commande a été passée par l'entreprise référente, ce qui implique que la commune de Horgues n'a pas en sa possession les caractéristiques techniques du carrelage (validées par l'architecte). Louis MARTIN se charge de contacter la compagnie d'assurance Allianz et le fournisseur de l'entreprise pour respectivement connaître les possibilités de recours de la municipalité (garantie décennale) et vérifier que le carrelage était agréé norme R11.

****Sécurité routière :

Compte tenu de la vitesse excessive de certains véhicules automobiles et au vu des statistiques fournies par le radar pédagogique, il avait été précédemment décidé de déplacer ce détecteur de façon plus régulière sur les différentes routes départementales qui traversent la commune de Horgues. La commission des travaux est chargée de mettre en application cette demande.

Des riverains des lotissements demandent la remise en service des coussins berlinois à l'entrée du lotissement des chanterelles. Un devis sera établi. Cette opération est éligible à la subvention des amendes de police.

et Convention « Parlem » :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité de renouveler, pour l'année scolaire 2014/2015, la convention qui nous lie avec l'association « Parlem » afin de développer l'enseignement de la langue et de la culture occitanes (programme de référence publié par Monsieur le Recteur d'Académie de Toulouse le 26 juin 2009). Cette dépense est budgétisée annuellement. Vote à l'unanimité des membres présents.

et Convention « GrDF » :

Louis Martin, conseiller municipal délégué en charge des réseaux secs, explique le projet national de l'entreprise GrDF : mise en place entre 2016 et 2020 de compteurs intelligents pour obtenir des relevés de façon permanente. GrDF demande l'autorisation de poser un récepteur sur le plus haut point de la commune de Horgues : le clocher de l'église. Délibération des membres présents : unanimité des voix.

et Questions diverses :

****Bornes électriques : les communes de Horgues et de Bernac-Debat ont été désignées communes pilotes pour le projet de pose de bornes électriques pour les voitures électriques sur leur territoire, il conviendra de se faire préciser les modalités d'installation.

****Travaux de rénovation du centre de secours : Le SDIS, Monsieur le Préfet et Monsieur le Maire de Tarbes seront destinataires d'un courrier co-signé par l'ensemble des maires des communes concernées dénonçant le mode de financement de l'opération.

Un rendez-vous sera demandé auprès de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées pour prétendre à d'éventuelles subventions (autres que la DETR).

Un suivi de ce dossier sera fait lors du prochain conseil municipal.

****Assainissement / Station d'épuration : Le projet se poursuit. Un accord de principe est à notifier par une rencontre entre les élus des communes d'Odos et de Laloubère.

****Finances : Il est rappelé qu'au moins 2 devis doivent être présentés pour toute opération dont le montant serait au minimum de 500 €.

****Relais Assistantes Maternelles : Un point sera fait lors du prochain conseil municipal (mode de fonctionnement, présentation, ...).

****Site internet de la commune de Horgues (www.horgues.fr) : Un rendez-vous sera pris avec Eric Sarraïl, ancien conseiller municipal, afin de former Florent Déjardin aux mises à jour du site internet de la commune.

Lors d'un prochain conseil d'école, il sera proposé aux enseignants d'y publier les listes des fournitures scolaires pour les prochaines rentrées.

****Amendes de police : Monsieur le Maire rappelle le projet de reprise de ralentisseurs rue de l'Agriculture et demande l'autorisation au Conseil Municipal de solliciter une aide financière au titre des amendes de police. Décision prise à l'unanimité.

****Assurance du personnel : Gras Savoye a transmis un courrier détaillant le remboursement des indemnités journalières pour le congé de maternité de Madame Pascaline Vicente du 10/04/2014 au 30/06/2014 inclus. Un chèque nous sera transmis dans un second temps. Délibération prise pour l'encaissement de cette recette.

La séance est clôturée à 20h15.
